

Abo **Grand Genève et environnement**

La Versoix cernée par les projets de décharges

Genève, le canton de Vaud et la France voisine veulent tous enfouir des déchets dans le bassin de la rivière, apparemment sans se concerter.



Antoine Grosjean

Publié: 21.01.2023, 09h26

 14 |  |  |  | 

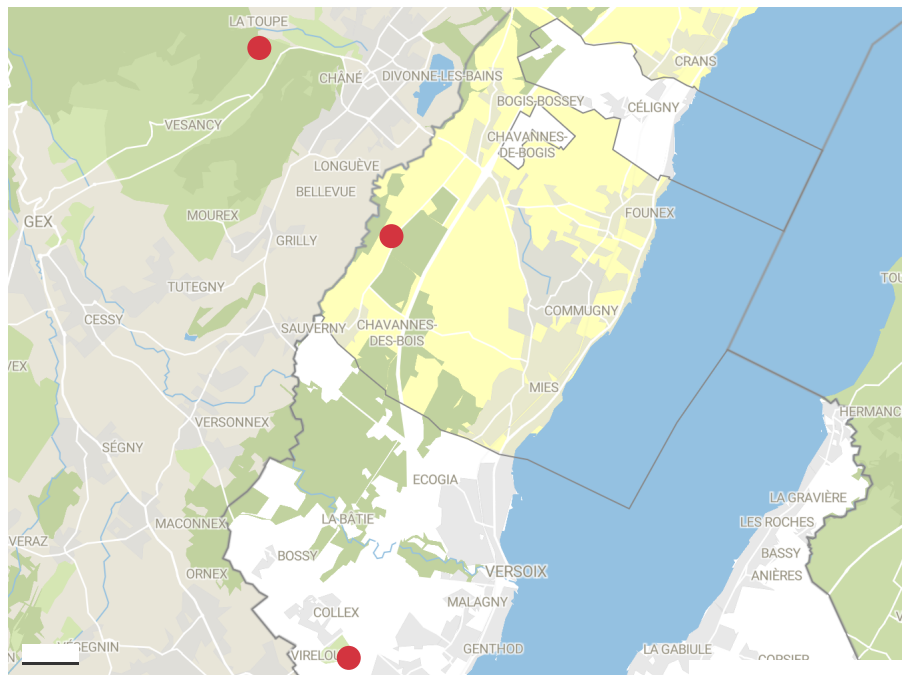


Le projet de décharge vaudoise se situe juste à côté des marais de la Versoix, à Chavannes-de-Bogis, ce qui fait craindre

Le bassin de la Versoix, véritable écrin de biodiversité, devrait bientôt accueillir trois décharges distantes d'à peine quelques kilomètres les unes des autres. Les potentiels impacts sur l'environnement et le trafic de camions suscitent des inquiétudes dans la région.

Une telle concentration géographique peut surprendre. Faut-il vraiment mettre trois décharges dans un mouchoir de poche, d'autant qu'il s'agit d'y enterrer en gros le même type de déchets? Le problème, c'est que ces projets concernent trois entités territoriales distinctes – les cantons de Vaud et de Genève, ainsi que le Pays de Gex – qui semblent faire chacune leur cuisine dans leur coin sans se concerter.

On est loin de la belle coopération qui avait pris forme avec le Contrat corridors biologiques Vesancy-Versoix ⁷, conclu en 2014 entre les autorités genevoises, vaudoises et françaises. Jusqu'à ce qu'il s'achève en 2019, toute une série de mesures avaient été conjointement mises en place pour favoriser les déplacements de la faune dans la région. Quatre ans plus tard, c'est comme si tout cela était déjà oublié.



Déchets de chantiers

Du côté de Genève, on veut créer à Bellevue une décharge pour les matériaux d'excavation ⁷ – essentiellement des déblais de gravier et de terre provenant des chantiers de construction – sur le terrain des bisons, le long de l'autoroute. Les opposants dénoncent les nuisances que cela va générer

en termes de trafic.

Dans la commune française de Vesancy, voisine de Divonne, il est question d'installer une décharge de matériaux inertes – c'est-à-dire des résidus de déconstruction non valorisables (gravats, béton, pierre, briques, bitume, etc.) – vers la zone d'infiltration des sources de la Versoix (nommée Divonne en France), ce qui fait craindre une pollution de celles-ci. Une association a fait recours contre l'autorisation.

Le Canton de Vaud, lui, envisage d'enfouir à la fois des matériaux d'excavation et des matériaux inertes sur le site des Tattes-de-Bogis, dans les communes vaudoises de Commugny et Chavannes-de-Bogis, à deux pas des marais de la Versoix et des frontières cantonale et nationale. Chaque entité avance le même argument: le manque de place pour stocker ce genre de déchets, dont le volume augmente en parallèle avec les activités du secteur de la construction.

Le projet vaudois est particulièrement controversé. La décharge doit occuper, pendant dix ans, des champs distants de seulement 100 à 200 mètres du lit de la Versoix. Or, la déclivité du terrain fait que les eaux de ruissellement s'écoulent directement dans les marais. D'où la crainte que si l'on enterre des matériaux inertes, qui peuvent être légèrement pollués, cela contamine la rivière.

Important corridor biologique

Ce secteur, qui abrite plusieurs espèces protégées, voire endémiques, est par ailleurs un corridor biologique d'importance suprarégionale, puisque c'est le principal point de passage des cerfs qui descendent du Jura en hiver. Tant les marais de la Versoix que le Bois des Portes, qui entourent les Tattes-de-Bogis, sont inscrits dans plusieurs inventaires fédéraux d'importance nationale, notamment comme site de reproduction des batraciens. Enfin, à cet endroit, la rive française de la Versoix est classée Natura 2000.

Pour toutes ces raisons, la future décharge est vue par les milieux écologistes comme une grave menace pour la faune. Ses opposants soulignent que l'État de Vaud a aussi répertorié un autre site non loin de là, qui a le double avantage de ne pas se trouver sur un corridor biologique et d'avoir une plus grande capacité de stockage de déchets. Mais ce sont quand même les Tattes-de-Bogis qui ont sa préférence.

**«Une telle absence de
concertation est
stupéfiante.»**

Christina Meissner, députée du Centre

Un groupe de suivi a été constitué. Il s'est réuni en novembre, mais étonnamment, on n'y trouve aucun représentant genevois ou français. À Genève, ce n'est que tout récemment que les autorités ont pris connaissance de ce projet, qui figure pourtant au Plan sectoriel vaudois des décharges contrôlées. Or, celui-ci a été mis en consultation en 2015 déjà, soit juste un an après la signature du Contrat corridors Vesancy-Versoix.

Pour la députée du Centre Christina Meissner, «une telle absence de concertation est stupéfiante». L'élue genevoise vient de déposer une motion demandant au Conseil d'État de tout faire pour que les décharges de Vesancy et des Tattes-de-Bogis ne soient pas autorisées, à cause de leur impact présumé sur les eaux de la Versoix et sur la faune. Elle souhaite aussi que le contrat corridors soit relancé.

Contacts tardifs

Au Département genevois du territoire, on relève que le projet des Tattes-de-Bogis est strictement vaudois et on joue la confiance entre voisins: «Les normes fédérales de protection de l'environnement s'appliquent aussi bien qu'ici», remarque la porte-parole, Pauline de Salis. Toutefois, des contacts viennent d'être pris par les services genevois, pour s'assurer d'être informés de la suite. Une séance avec leurs homologues vaudois aura lieu courant janvier.

À l'État de Vaud, on nous explique que le dossier n'en est qu'à la phase de l'avant-projet: «Il n'a pas encore été examiné par les services concernés, précise Stéphanie Pertuiset, porte-parole de la Direction générale de l'environnement. Des premiers contacts ont été pris avec l'administration genevoise, sans qu'il soit nécessaire de l'intégrer dans le groupe de suivi. Ils s'intensifieront si besoin.»

Et de souligner que la coordination entre cantons dans ce domaine se fait par exemple par le biais de la Commission intercantonale romande pour le traitement des déchets. «Les autres acteurs genevois seront informés en cas d'examen positif du projet, notamment lors de la mise à l'enquête publique.»

NEWSLETTER

«Dernières nouvelles»

Vous voulez rester au top de l'info? «24 heures» vous propose deux rendez-vous par jour, directement dans votre boîte e-mail.

[Se connecter](#)

Pour ne rien rater de ce qui se passe dans votre Canton, en Suisse ou dans le monde.

[Autres newsletters](#)

Antoine Grosjean est journaliste à la rubrique genevoise depuis 2001. Il couvre l'actualité régionale, notamment dans les domaines de l'environnement, des enjeux climatiques et de la transition énergétique. Il a aussi travaillé plusieurs années à la rubrique Suisse. [Plus d'infos](#)

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

14 commentaires